

PREFET DE LA SAVOIE

Saint Jean de Maurienne, le 1^{er} mars 2017

Affaire suivie par :
Nicole PEPIN
Tél. 04.79.59 56 15
Courriel : nicole .pepin
@savoie.gouv.fr

Le Sous-préfet,

à

Mesdames et Messieurs les Maires de
l'arrondissement de Saint-Jean-de-Maurienne

Messieurs les Présidents des Communautés de
communes de l'arrondissement de Saint-Jean-de-
Maurienne

Messieurs les Présidents des Syndicats de
l'arrondissement de Saint-Jean-de-Maurienne

Objet : Modifications des missions et des horaires d'ouverture de la Sous-Préfecture

P.J. : 1

Compte-tenu notamment des évolutions intervenues dans la délivrance des titres (passeports, cartes nationales d'identité, permis de conduire, certificats d'immatriculation), les missions de la Sous-Préfecture ont parallèlement été modifiées.

La Sous-Préfecture assure ainsi depuis plusieurs années des missions pour l'ensemble du département : greffe des associations loi 1901, permis de conduire internationaux.

Depuis le 1^{er} janvier, un service « Subventions de l'Etat » a été créé en Sous-Préfecture. Celui-ci gère les dossiers DETR, FSIL, FNADT, calamités publiques et réserve parlementaire pour l'ensemble du département.

Du fait de ces évolutions, une réorganisation a été nécessaire et il est en particulier mis fin à compter du 6 mars prochain à la possibilité pour l'usager de déposer son dossier de demande d'immatriculation en sous-préfecture (depuis décembre 2014, ces dossiers pouvaient être déposés à la sous-préfecture qui les faisait suivre pour traitement en Préfecture).

Parallèlement, en raison d'un accueil désormais limité du public et de la réaffectation de l'agent concerné sur d'autres missions, les horaires d'ouverture au public de la sous-préfecture sont modifiés comme suit : à compter du 6 mars, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h.

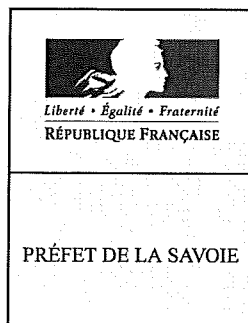
Je précise que l'ensemble de vos correspondants habituels en sous-préfecture restent évidemment joignables aux horaires habituels de travail et que la sous-préfecture demeure en tant que de besoin accessible aux élus et services des collectivités y compris les après-midis, sous réserve d'un contact téléphonique, si possible préalable, pour que les grille et porte vous soient ouvertes.

Vous voudrez bien trouver ci-joint le communiqué de presse relatif à ces modifications et rappelant que pour toute information sur la délivrance des certificats d'immatriculation et des permis de conduire, il convient de consulter le site www.savoie.gouv.fr.

Le Sous-Préfet,



Morgan TANGUY



Saint-Jean-de-Maurienne, 27 février 2017

Communiqué de presse

**A partir du 6 mars 2017
Fin du dépôt des dossiers
de demandes d'immatriculation
à la sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne
et modifications des horaires d'ouverture**

A compter du 6 mars 2017, dans le cadre de la réorganisation des différentes missions, les dossiers de demandes de certificats d'immatriculation ne pourront plus être déposés à la sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne.

Pour toute information sur les démarches relatives à l'immatriculation d'un véhicule, comme pour celles relatives au permis de conduire, vous pouvez consulter le site www.savoie.gouv.fr.

La sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne reste compétente pour la délivrance des permis de conduire internationaux pour l'ensemble du département de la Savoie (renseignements également sur le site précité).

A compter de cette même date, les services de la Sous-Préfecture seront ouverts au public tous les matins du lundi au vendredi de 8h30 à 12h.